

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 2 DÉCEMBRE 2021

Date de convocation :
25/11/2021

Affichée le : **25/11/2021**

Transmis au contrôle de
légalité le

Date de publication :

Nombre de membres :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt-et-un le jeudi deux décembre à 18 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Canteloup, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Sophie de GIBON, Maire

Etaient présents : Mme de MICHIEL, Mr GENEST, Mme BATAILLE, Mr LEJEUNE, Mme JEANNE, Mr GILLET, Mr VIEL

Etaient absents : Mme MARTIN, M. PIERRE

A été élu secrétaire de séance : Mme de MICHIEL Gwénaëlle

COMPTE-RENDU du 23 septembre 2021

Approuvé à l'unanimité.

Rattachement d'une décision modificative

Afin de régler rapidement la facture de la toiture de l'église, il a été nécessaire de procéder à un ajustement sur certaines lignes d'investissement, ces changements ne modifiant pas le montant total des dépenses prévues par le budget primitif. A savoir :

- - 10 000 € à la ligne 217533
- + 6 000 € à la ligne 2183
- + 4 000 € à la ligne 2313

PASSAGE A LA M 57 et CFU

La commune de CANTELOUP s'est portée candidate pour passer de la comptabilité M 14 à la M 57 dès le 1^{er} janvier 2022 ainsi qu'au compte financier unique (CFU).

La commune a été retenue. Une convention devra être signée entre l'Etat (Préfecture), la DGFIP et la commune. Mme de GIBON donne lecture de la convention qui sera signée par le Préfet, le directeur de la DGFIP et le Maire. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention proposée.

REGLEMENT DU CIMETIERE

Le projet a été transmis à chaque conseiller municipal.

M. GILLET a remarqué des incohérences sur les dates et les horaires (article 8). Il invite à des corrections et des vérifications sur les articles 3,19 et 24.

QUESTIONS DIVERSES

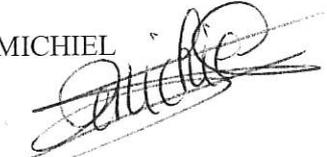
- Les illuminations sont en marche depuis dimanche.

- Le radar pédagogique a été posé (avec l'aide de M. VIEL), la location est pour une durée de deux mois, une analyse sera faite à l'issue de ce délai.
- Les travaux de l'église sont terminés. Tout a été remis en place. Un devis va être demandé pour le nettoyage complet de l'église après ces travaux (mais également pour l'entretien régulier de la mairie).
- L'école a reçu le tableau numérique et les tablettes (10). Actuellement, il y a 49 élèves.
- Nouveauté au 1^{er} janvier prochain : la dématérialisation des demandes d'urbanisme.
- Les recettes provenant des droits de mutation ont été plus importantes que prévu au BP (20 467.06 €).
- A noter les dates des élections en 2022 : 10 et 24 avril pour les élections présidentielles et 12 et 19 juin pour les législatives.
- Information sur la réforme des procurations.
- La gendarmerie propose des formations ouvertes aux conseillers municipaux pour apprendre à gérer les incivilités rencontrées par les élus.
- La cérémonie des vœux n'aura pas lieu à cause du contexte sanitaire.
- Les colis pour les administrés de plus de 65 ans seront distribués la semaine prochaine. Penser à chercher des fournisseurs au niveau local pour 2022.
- Voir l'an prochain pour la possibilité de mettre des illuminations ailleurs que dans la rue principale.
- Prévoir la date de vote du BP 2022 fin février, au retour des vacances d'hiver.
- Point sur le siège de la CDC : projet d'achat du bâtiment circulaire (ex Calip) à Argences.
- Le diagnostic des eaux pluviales a débuté.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire

Mme de MICHIEL



Les conseillers,

Mr LEJEUNE



Mr GILLET



Mr GENEST

Mme JEANNE

Mme BATAILLE



Mr VIEL

Le Maire

Mme de GIBON

